



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**
Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève
Tél : 022/379.87.99
E-mail : taxesfixes@unige.ch
Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2014-2015**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires	4
2.1. Subventions ordinaires.....	4
2.2. Subventions extraordinaires	5
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires	6
2.3.1. Conférences et semaines thématiques.....	6
2.3.2. Théâtre et projections	6
2.3.3. Journaux et parutions	7
2.3.4. Voyages d'études.....	7
2.3.5. Ciguë	8
2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant.e.s (CUAE).....	8
2.3.7 Divers	9
2.3.8 Subventions refusées	9
2.3.9. Remboursements.....	9
3. Secrétariat permanent de la CGTF.....	10
4. Locaux des Associations	10
5. Prestations offertes aux Associations.....	11
6. Enregistrement et reconnaissance des associations	11
7. Evolution des comptes	12
8. Conclusion.....	13

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après nommée « Commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut). La Commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.s et assistant.e.s immatriculé.e.s à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiant.e.s et d'assistant.e.s dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La Commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Deux types de subventions peuvent être octroyés par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanent.e et de sa/son président.e (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la Commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la Commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La Commission est composée de quatre membres : un.e assistant.e et trois étudiant.e.s, tou.te.s élu.e.s par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un.e représentant.e du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Mme Eliana Laurenti et Mme Sarah Destanne de Bernis ont été élues membres étudiantes le 18 juin 2014. Mme Marine Girardin est toujours secrétaire de la Commission. Mme Vanessa Fernandez a conservé sa place d'étudiante et de présidente jusqu'au 1^{er} septembre 2015. Mme Mélanie Battistini demeure

membre assistante de la Commission. Mme Piera Dell’Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiants (DIFE), représente toujours le rectorat. M. Adrien Rebutti a été élu membre étudiant le 20 mai 2015, en remplacement de Mme Vanessa Fernandez, démissionnaire. Mme Sarah Destanne de Bernis a été nommée présidente par la Commission le 16 juin 2015. Elle est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2015.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	+ 7 %	31	+ 121 %	125'127.00	+ 39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	+ 65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	+ 9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	+ 28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019,75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %
2011-2012	14	- 26 %	39'548.00	+ 11 %	23	- 9 %	66'575.00	- 43 %
2012-2013	26	+ 85 %	56'280.00	+ 42 %	46	+ 100 %	164'628.05	+ 147 %
2013-2014	21	- 19 %	48'845.00	- 13%	37	- 20 %	144'838.15	- 12 %
2014-2015	23	+ 10 %	58'641.00	+ 21 %	48	+ 30 %	151'893.60	+ 5 %

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2015.

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'un.e étudiant.e à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon indicateur de la santé des associations d'étudiant.e.s de l'Université de Genève. Le nombre d'associations ayant reçu des subventions ordinaires pendant l'exercice 2014-2015 est de 23. Le nombre de ces subventions a donc subi cette année une augmentation d'environ 10 %. Cette augmentation résulte principalement du fait que plusieurs associations ont repris leur activité durant cet exercice et non que de nouvelles associations ont été enregistrées. Le total du montant des subventions ordinaires est de CHF 58'641.00 pour cet exercice, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport au montant total de l'année comptable précédente. L'augmentation plus importante du montant des subventions par rapport au nombre de subventions octroyées s'explique par le fait que les associations ont eu en moyenne un nombre de membres plus élevé que les années précédentes.

L'augmentation du nombre de subventions ordinaires et du montant total de ces dernières est le signe d'une vie associative riche et dynamique. Il est pertinent de noter que les associations gagnent en membres d'années en années, ce qui montre l'intérêt des étudiant.e.s pour la vie associative et explique la tendance de cette dernière à se développer et à voir naître et grandir de nombreux projets.

Cependant, il est à noter qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements des personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. Certain.e.s étudiant.e.s délégué.e.s par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux/elles trésorier/ère.s d'une association peuvent être confronté.e.s. De plus, il arrive que certaines associations cessent toute activité pendant plusieurs années tout en gardant leur statut, ce qui peut engendrer des difficultés pour le nouveau comité si la dernière comptabilité n'avait pas été rendue et acceptée. La Commission propose alors aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année, trois associations ont eu besoin d'invoquer cette procédure extraordinaire.

2.2. Subventions extraordinaires

Le nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2014-2015 est de 48, cela représente une augmentation de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Durant la période 2008-2009, la Commission avait dû faire face à une explosion des projets subventionnés et à une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre des subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre des subventions de ce type était ainsi resté stable. Les effets des restrictions se font encore sentir, jusqu'à l'exercice 2013-2014 qui a fait l'objet d'une diminution du nombre et du montant total de subventions extraordinaires, après le résultat négatif de l'année comptable 2012-2013.

Cette augmentation du nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2014-2015 se retrouve dans les montants octroyés pour ces dernières. Leur somme a ainsi très légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 5 %). Cependant, cette augmentation est faible compte tenu de la hausse de 30 % du nombre de subventions. Le détail des subventions extraordinaires donne plusieurs explications à cette augmentation très modérée. D'une part, les nouveaux projets qui voient le jour lors de cet exercice ne représentent pas systématiquement des projets à gros budget. D'autre part, il est à noter que certains projets de l'année 2014-2015 ne figurent pas dans l'exercice comptable de cette même année et seront comptabilisés dans l'exercice à venir. C'est le cas par exemple des Welcome Days 2014 qui représentent un budget important.

L'augmentation du nombre et du montant total des subventions extraordinaires atteste, au-delà de la présence importante des associations au sein de la vie étudiante, de leur activité pérenne et croissante. Des projets inédits sont mis sur pied par les étudiant.e.s, comme c'est le cas par exemple d'expositions photographiques. D'autres subsistent et grandissent avec les années comme le montrent plusieurs des parutions qui voient leur nombre de pages et d'exemplaires augmenter. Les chiffres caractérisant les subventions extraordinaires concordent avec ceux des subventions ordinaires qui montrent que les associations ont recruté de nouveaux membres actifs, qui ont permis de reprendre d'anciens projets ou d'en créer de nouveaux.

Pour l'exercice suivant, un nombre de subventions extraordinaires en augmentation peut être attendu. Le début de l'exercice 2015-2016 semble en effet montrer que de nouveaux projets voient le jour, s'ajoutant à ceux qui existent déjà. En comparaison, peu de projets disparaissent.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires

2.3.1. Conférences et semaines thématiques

Cette année, plusieurs conférences et débats ont encore une fois été financés par la CGTF. Le Forum du militantisme organisé par l'Association des Étudiant.e.s en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI) depuis 8 ans est devenu le Forum thématique. Des conférences, débats, projections et expositions autour de l'activité humanitaire se sont succédés trois jours durant à Uni Mail. L'AESPRI a également relancé la Journée du journalisme en co-organisation avec les journaux TOPO, REEL, OmniSciences, iphilo, International.Ink, le blog GIMUN et Fréquence Banane. L'Association des Étudiant.e.s en Histoire Générale (AEHG) a également organisé une semaine thématique sur le thème de l'indépendance des pays africains, composée d'une exposition, d'une conférence et d'une projection. L'Association des Étudiant.e.s en Philosophie (PhilEAs) a mis sur pied pour la neuvième année consécutive son cycle de conférences philosophiques. Les conférences de cette édition 2014-2015 ont porté sur des domaines peu étudiés à Genève tels que la philosophie politique, la philosophie esthétique et la philosophie féministe. Un philosophe a également été invité par l'Association des Étudiant.e.s en Socioéconomie et Démographie (AS&D) dans le cadre d'une conférence sur la démocratie économique.

Le Geneva International Model United Nation (GIMUN) a organisé une seizième édition de sa conférence annuelle qui a pris place au Palais des Nations pendant une semaine. Le but de cette conférence est de sensibiliser les universitaires à la diplomatie et à la politique internationale. Un cycle de sept conférences ayant pour but de promouvoir la politique suisse a été programmé par l'association FORUM DES ETUDIANTS. L'association des Jeunes Chercheur.se.s Médiévistes (JCM) a réuni des doctorant.e.s de diverses universités à travers le monde à l'occasion de sa cinquième journée d'études internationales. Le Mouvement des Étudiant.e.s en Géographie (MEG) a organisé une conférence/débat dans le but de présenter aux étudiant.e.s différentes perspectives professionnelles.

2.3.2. Théâtre et projections

Durant l'année 2014-2015 la CGTF a subventionné divers projets théâtraux. On y trouve l'Association Comédies Musicales de l'Unige (CoMu Unige), qui a organisé un spectacle de fin d'année intitulé « Once Apple a Time », retraçant en chansons l'histoire de la pomme. L'Association des Étudiant.e.s en Français Moderne (AEFRAM) a organisé des sorties théâtre où pièces classiques et pièces moins connues étaient à l'affiche. L'Association des Étudiant.e.s en Lettres (AEL) a soutenu pour la deuxième année consécutive les étudiant.e.s du département d'anglais qui ont organisé un cycle de quinze projections en anglais commentées par des intervenant.e.s.

2.3.3. Journaux et parutions

Cette année encore, plusieurs parutions ont été soutenues par la CGTF. On retrouve ainsi le journal REEL, publié par l'Association des Étudiant.e.s en Lettres (AEL), et qui a maintenant publié ses dixième et onzième numéros. L'Association des Étudiant.e.s en Science Politique et Relations Internationales (AESPRI) a cette année reconduit deux fois l'édition d'International.Ink qui arrive à son dix-neuvième numéro. Fraicheur létale, publié annuellement par l'Association des Étudiant.e.s en Histoire de l'Art (AEHA) a été soutenu par la CGTF pour la troisième année consécutive. Pendant l'année 2013-2014, l'Association des Étudiant.e.s en Sciences (AESC) avait inauguré un nouveau journal baptisé OmniSciences. Cette année la publication a continué pour mettre sur pied un deuxième numéro. De même, la revue SC.AN présentée par l'Association des Étudiant.e.s en Archéologie Classique (AEAC) a été publiée pour la deuxième fois. Cette revue qui vise à rendre compte du dynamisme des associations qui composent le département des sciences de l'Antiquité est également affiliée à l'Association des Étudiant.e.s de Latin, de Grec et d'Histoire Ancienne (AGLAE), à l'Association des Étudiant.e.s en Histoire des Religions (AEHR) et à l'Association des Étudiant.e.s en Egyptologie (Heka Hou Sia). L'Association des Étudiant.e.s en Philosophie (PhilEAs) a publié les numéros six et sept de son journal iphilo en reprenant le rythme d'une publication par semestre. Il semble par ailleurs important de remarquer l'impressionnant dynamisme dont font preuve les différents comités de rédaction. L'intérêt sans cesse grandissant de la

communauté universitaire pour ces publications se traduit par l'augmentation du nombre d'impressions opérées cette année par plusieurs des comités. Les équipes en charge des journaux se renouvellent régulièrement, généralement sans heurt, et l'on remarque que les numéros gagnent en nombre de pages avec le temps. Par ailleurs, certaines d'entre elles recherchent activement des sources annexes de financement, issues de différents départements ou d'autres institutions. Cette tendance met en avant la motivation des étudiant.e.s qui proposent et pérennisent des projets divers au sein des différentes associations de l'Université de Genève.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la Commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiant.e.s et des assistant.e.s d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de douze voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui est identique au nombre de voyages organisés lors de l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiant.e ou assistant.e inscrit.e (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget étaient jusqu'à cet exercice subventionnés à hauteur de la moitié des frais. Lors de la séance du 16 avril 2015, la Commission a décidé que, tant que les fonds le permettraient, elle financerait deux tiers des petits voyages, dans la limite des CHF 200.- par étudiant.e imposée par le règlement.

Lors de l'exercice 2014-2015, l'Association des Étudiant.e.s en Histoire de l'Art (AEHA) a organisé deux voyages, l'un à Bâle d'une journée et l'autre à Prague de cinq jours. L'Erasmus Student Network (ESN) a quant à lui mis sur pied quatre voyages d'études, à Lucerne, à Langenthal, à Lyon et à Gruyères. L'Association des Étudiant.e.s en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI) a mis sur pied un séjour d'une semaine à Bucarest, l'Association des Étudiant.e.s en Socioéconomie et Démographie (AS&D) à Lisbonne, le Geneva Model United Nation (GIMUN) en Ecosse, l'Association Européenne des Étudiant.e.s en Droit (ELSA) à St-Petersburg. L'Association des Étudiant.e.s en Sociologie (AES) a organisé un voyage à Marseille et l'Association des Étudiant.e.s en Traduction et Interprétation (AETI) à Berne.

2.3.5. Ciguë

La CGTF aide traditionnellement la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), sous la forme d'une somme correspondant à une partie de ses salaires. La Commission participe ainsi depuis de très nombreuses années à l'aide au logement étudiant. Comme les années précédentes, le montant de la subvention en question se monte à CHF 23'640.-.

2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant.e.s (CUAE)

La CGTF a subventionné cette année encore l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter l'inscription des étudiant.e.s aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la Commission.

Pour la septième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF. La maquette de l'agenda est restée la même mais la page de garde, ayant présenté des faiblesses, est renforcée pour cette nouvelle édition. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, le guide accompagnant l'agenda permet un apprentissage à tout.e étudiant.e des rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiant.e.s dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime toujours indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet.

Cette année, la CUAE a organisé un voyage d'études de trois jours en Belgique, subventionné par la CGTF. Le but de ce voyage était de participer au festival « manifiesta » qui organise de nombreux événements comme des conférences, des projections ou des rencontres-discussions sur des thèmes variés. Ce voyage a également permis de rencontrer certaines organisations étudiantes belges.

2.3.7 Divers

Lors de cette année comptable 2014-2015, comme lors des années précédentes, la CGTF a apporté son soutien à l'association UniAccueil (AUA), afin de permettre l'organisation de la quatrième édition des Welcome Days. La CGTF a participé au financement permettant la tenue de stands pour que les associations de l'Université se fassent connaître des nouveaux/elles étudiant.e.s. Elle a également subventionné la location de vélos pour une visite de la ville et la présence de l'association Coordination, Accueil et Renseignement (CAR).

La CGTF a fait l'objet d'une demande tout à fait inédite lors de cet exercice. L'association des Étudiant.e.s en Droit (AED) a demandé la subvention de maillots de sport afin de promouvoir l'image de l'association lors des tournois sportifs organisés par l'Université de Genève et l'EPFL. D'après l'article 24 ch. 1 du règlement de la CGTF, la Commission ne peut subventionner l'achat de matériel pérenne tel que le sont des maillots de sport. Cependant la Commission a souhaité soutenir ce projet par le biais de l'article 25 ch. 1 qui permet de soutenir des projets ne rentrant pas dans le cadre du règlement lorsque les réserves sont suffisantes.

Au printemps 2014, la CGTF reçoit une demande de subvention de l'ELSA pour l'organisation des Swiss Client Interview and Contract Negotiation Competitions. La demande de subvention pour ces compétitions internationales ayant lieu chaque année concerne notamment le salaire des comédiens et des coachs et le

déplacement des participant.e.s à la compétition. Suite à cette demande, la Commission a décidé de prendre une position de principe quant aux postes qui pourront être subventionnés et a demandé à ce que l'ELSA lui présente un budget avec devis. Ainsi la Commission a décidé de subventionner les frais liés à la publicité de l'évènement et une partie des frais liés à la participation des étudiant.e.s à cette compétition. Cependant, sur la base de l'article 24 du règlement, elle n'a pas accepté de prendre en charge les salaires des personnes chargées de former les étudiant.e.s et le voyage de ceux et celles-ci à l'étranger.

2.3.8 Subventions refusées

Durant cette année, un seul projet a été refusé par la CGTF, selon les critères de recevabilité des subventions extraordinaires du règlement de la CGTF (art. 13 à 26 règlement). Ainsi, la Commission a refusé une demande de subvention pour un débat envoyée par l'association Club de Débat en raison de l'absence de représentant.e pour soutenir le projet. D'après l'article 16 du règlement, la présentation du projet lors d'une séance de la Commission est nécessaire à l'acceptation de la subvention.

2.3.9. Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la Commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 6'418.24. Ce montant représente une baisse d'environ 50 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est un signe que les associations estiment de plus en plus adéquatement les financements de leurs projets. En effet, de nombreux projets ayant acquis une certaine pérennité les dossiers de demande présentés à la CGTF sont de plus en plus complets et adaptés. Cette baisse résulte également du travail important de la secrétaire dans son rôle d'assistance et de conseil aux associations.

3. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'un.e étudiant.e. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les acteurs de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiant.e.s. Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2014-2015 à CHF 39'972.65.

4. Locaux des Associations

La Commission partage ses locaux avec la CUAE et l'Association des Étudiant.e.s pour un Espace Autogéré (AEEA). L'emplacement de la Commission, dans le bâtiment Uni Mail et proche d'autres bâtiments universitaires, est tout à fait idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui concerne l'entretien de ces locaux, l'Université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la Commission est à sa charge, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'Université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées, pour l'exercice comptable 2014-2015, à CHF 22'463.98. Ce montant s'explique d'une part par l'achat d'une nouvelle machine à café pour les locaux. D'autre part, par le fait que plusieurs remboursements liés à l'utilisation de la photocopieuse relatifs à l'exercice comptable 2014-2015 figureront à l'exercice comptable 2015-2016.

Soulignons finalement que les associations d'étudiant.e.s ne disposant pas, pour la plupart, de bureau à l'Université sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement. Cette année le manque d'espace, et notamment d'espaces de stockage, a été évoqué par plusieurs associations affectées dans leur organisation et leur fonctionnement par ce problème.

5. Prestations offertes aux Associations

La Commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la Commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorier/ère.s des associations. Ceux/celles-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

En parallèle, la secrétaire a mis sur pied pour la deuxième année consécutive une formation comptable en début de semestre. Cette dernière a de nouveau rencontré un grand succès auprès des associations.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Les questions posées concernent essentiellement la procédure d'enregistrement ou de reconnaissance des associations.

6. Enregistrement et reconnaissance des associations

Lors de l'année 2013-2014, plusieurs associations ont rencontré des difficultés lors de leur procédure d'enregistrement et de reconnaissance auprès du rectorat. En effet, il s'est avéré que ces procédures ont été bloquées entre l'automne 2013 et la fin du semestre de printemps 2014. Par ailleurs, la Commission a été très mal informée sur ces procédures. À l'automne 2014, elle a pris deux décisions pour remédier à ce manque d'information. D'une part, elle a décidé de demander au rectorat une copie des demandes envoyées par les associations ainsi qu'une copie de la décision du rectorat vis à vis de ces dernières. D'autre part, la Commission a demandé à être consultée lorsque le rectorat rencontre un problème avec le dossier d'une association, car elle a une vue d'ensemble sur les activités des associations. La demande de transmission d'informations sur les procédures d'enregistrement des associations a d'abord été refusée par le rectorat pour des raisons de confidentialité. La CGTF a réitéré sa demande et le rectorat a finalement décidé que cette transmission d'informations à la CGTF se ferait uniquement dans les cas où l'association donnerait son aval. La CGTF étant en contact avec l'ensemble des associations étudiantes et donc bien renseignée sur leur fonctionnement, il peut s'avérer utile et facilitant de prendre en compte son point de vue concernant les procédures d'enregistrement et de reconnaissance des associations.

Au début du semestre d'automne 2014, l'Assemblée de l'Université a donné mandat à la CGTF de se prononcer sur la question des inscriptions aux associations via internet. La Commission s'est alors renseignée auprès du Service informatique pour savoir quel type de programme pourrait être mis en place, notamment quels en seraient les modalités et le coût. D'après le Service informatique, la création d'un programme coûterait très cher et serait donc disproportionné par rapport au but recherché. Compte tenu de ces informations, la Commission a donc décidé d'accepter les inscriptions par mail. Celles-ci se déroulent de la manière suivante : l'étudiant.e ou l'assistant.e désirant devenir membre d'une association lui envoie un mail depuis son adresse mail universitaire avec l'année académique concernée. L'association imprime et conserve ensuite le mail comme fiche d'inscription. Cette nouvelle politique de la Commission en matière d'inscription aux associations a été communiquée à la séance de l'Assemblée de l'Université du 17 décembre 2014. À la rentrée 2015-2016, les nouvelles modalités d'inscription ont été communiquées aux associations par le secrétariat de la CGTF.

7. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépendé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30
2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8'959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58
2011-2012	221'784.45	89'022.14	141'046.86	38'377.60	95'305.00	7'364.26
2012-2013	175'266.78	-46'517.67	259'065.67	41'416.40	206'784.31	10'864.96
2013-2014	178'389.20	3'122.42	222'364.08	39'693.30	177'217.12	5'453.66
2014-2015	259'995.21	81'606.01	266'552.99	39'972.65	204'116.36	22'463.98

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2015.

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la Commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la Commission avait dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice 2012-2013. L'augmentation des subventions (en nombre comme en montant total) de l'exercice actuel montre la motivation continue et parfois grandissante des étudiant.e.s qui organisent des projets au sein de leur association. Malgré l'augmentation des subventions, tant ordinaires qu'extraordinaires, les réserves, comme le résultat, sont très élevées puisqu'elles représentent CHF 259'995.21 à l'issue de l'exercice 2014-2015. Cette augmentation s'explique en grande partie par le fait que le fonds de la CGTF a touché rétroactivement l'augmentation de la somme perçue sur les taxes fixes, qui est passé de CHF 7.- à CHF 9.50. Le bénéfice engendré par l'activité comptable 2014-2015 est donc à relativiser, dans la mesure où le budget de l'année 2015-2016 ne sera pas aussi élevé.

8. Conclusion

Le présent rapport montre l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la Commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'Université.

À l'issue de cette année comptable, le chiffre particulièrement élevé qui caractérise les réserves actuelles a retenu l'attention de la Commission. Elle a donc décidé de lancer un appel à projet à diffuser largement au sein de l'Université au début du semestre de printemps 2016. Un tel appel permettrait aux associations de monter des projets exceptionnels qui ne rentrent pas dans le cadre habituel des critères de la CGTF, au sens de l'article 25 du règlement. Ce sera l'occasion de lancer une nouvelle motivation au sein des associations.